

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 19 janvier 2009 portant nomination au conseil du personnel
navigant professionnel de l'aéronautique civile**

NOR : DEVA0902491S

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu les articles R. 421-9 à R. 421-13 du code de l'aviation civile ;

Vu la décision du 18 septembre 2006 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile,

Décide :

Article 1^{er}

Le paragraphe *b* du I. – Section des essais et réceptions de l'article 1^{er} de la décision du 18 septembre 2006 susvisée est modifié comme suit :

« *b*) Membres représentant l'aviation civile :

M. Eric GOBERT est nommé membre suppléant en remplacement de M. Jean-Louis FRANCON ».

Article 2

Le paragraphe *d* du I. – Section des essais et réceptions de l'article 1^{er} de la décision du 18 septembre 2006 susvisée est modifié comme suit :

« *d*) Membres représentant le personnel navigant professionnel des essais et réceptions :

M. Philippe PERRIN est nommé membre titulaire en remplacement de M. Richard MONNOYER ».

Article 3

Le paragraphe *a* du II. – Section du transport aérien de l'article 1^{er} de la décision du 18 septembre 2006 susvisée est modifié comme suit :

« *a*) Membres représentant l'aviation civile :

M. Eric GOBERT est nommé membre suppléant en remplacement de M. Jean-Louis FRANCON ».

Article 4

Le paragraphe *c* du II. – Section du transport aérien de l'article 1^{er} de la décision du 18 septembre 2006 susvisée est modifié comme suit :

« *c*) Membres représentant les exploitants du transport aérien :

M. Francis CLAR est nommé membre titulaire en remplacement de M. François CRUCIS ;

Mme Martine SELEZNEFF est nommée membre suppléant en remplacement de M. Hervé CAPPE de BAILLON ;

M. Olivier LASSAGNE est nommé membre suppléant en remplacement de M. Alain MALKA ;

M. Benoît LAURENT est nommé membre suppléant en remplacement de M. Eric SCHRAMM ».

Article 5

Le paragraphe *d* du II. – Section du transport aérien de l'article 1^{er} de la décision du 18 septembre 2006 susvisée est modifiée comme suit :

« *d*) Membres représentant le personnel navigant professionnel du transport aérien :

M. Jean-Jacques ELBAZ est nommé membre titulaire en remplacement de M. Jean DELATTRE ;

M. Jean-François SCHNEIDER est nommé membre titulaire en remplacement de M. Thierry LE FLOC'H ;

M. Serge DELORME est nommé membre suppléant en remplacement de M. Jérôme BANSARD ;
M. Franck GIRARDIER est nommé membre suppléant en remplacement de Madame Nathalie COLDEFY ;
M. Thierry LE FLOC'H est nommé membre suppléant en remplacement de M. Jacques ELBAZ ».

Article 6

Le paragraphe a) du III. – Section du travail aérien de l'article 1^{er} de la décision du 18 septembre 2006 susvisée est modifiée comme suit :

« a) Membres représentant l'aviation civile :

M. Pierre BERNARD est nommé membre suppléant en remplacement de M. Jean-François BUFFAT ».

Article 7

Le mandat des membres désignés en application des articles 1 à 6 de la présente décision expire le 8 juin 2009.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 19 janvier 2009.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du pôle « personnels de l'aviation civile »,
J.-Y. PIERI